

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2021

FORMATION SAGE-FEMME - (N° 4690)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2

présenté par
M. Jacques

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.